

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016

Réunion du CM du 24.06.2016 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 15 conseillers présents.

Etaient présents : Y. LE GUELAFF, C. TANGUY, J.Y. STANQUIC, A.M. POGENT, G. HEMON, A.M. POUPON, I. LANCIEN, S. SIMON, V. VICHON, S. LAUDEN, M. BARGAIN, A. CLEAC'H, A. TALLEC, A. JEANTON; P. BOUSSARD,

Etaient absents : G. FOUQUET, excusé, pouvoir à J.Y. STANQUIC ; F. LE BRAS, excusée, pouvoir à A.M. POGENT ; S. DONNARS, excusé, pouvoir à S. SIMON ; G. TELLING, excusée, pouvoir à G. HEMON

Secrétaires de séance : S. SIMON, V. VICHON

### **SDCI : FUSION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE QUIMPER COMMUNAUTE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GLAZIK**

Le CM devait se prononcer sur l'arrêté préfectoral du 15.04.2016 portant projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération Quimper Communauté et de la Communauté de Communes du Pays Glazik et de la commune de Quéménéven afin de former un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Sur proposition du Maire, au vu de la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015 et de la réunion plénière du 27.05.2016, le Conseil Municipal décide de retirer cette question de l'ordre du jour.

\*\*\*

Délibération N°2016/06/02

### **REVISION DU PLU : NOUVEL ARRET DU PROJET SUITE AUX AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET DES SERVICES DE L'ETAT**

**Rapporteur : Gilbert HEMON**

En janvier 2012, la commune a décidé de procéder à la révision du PLU de la commune approuvé le 27.10.2006 :

- *Mise en conformité du PLU avec les textes de loi en vigueur (loi ALUR, LAAF, MACRON...), le SCOT de l'Odet (au niveau de la Cornouaille) et le PLH (au niveau de Quimper Communauté)*
- *Modification des zonages (zone agricole, zone naturelle, zone urbaine, zone industrielle...)*
- *Modification du règlement écrit (hauteur des constructions, distances des constructions par rapport aux limites séparatives, réhabilitations, extensions etc...)*

Après avoir entendu l'exposé de M. Gilbert HEMON, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le projet de révision du PLU.

Le projet de révision du PLU sera ensuite transmis pour avis aux Personnes Publiques Associés (PPA) et aux services de l'Etat : Préfecture, DDTM, Chambre d'Agriculture, le Département, la Région, QC... ; après consultation des PPA et des services de l'Etat, une enquête publique aura lieu pour consultation du public avant approbation définitive de la révision du PLU par le CM.

Délibération N°2016/06/03

### **CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE : PARCELLE ZD N° 229p**

**Rapporteur : Gilbert HEMON**

L'association Kan ar Mor, unique actionnaire de l'EURL « Ateliers de Cornouaille » (ADC) implantée ZI de Kerdrein à Guengat, souhaite acquérir une partie (1 500 m<sup>2</sup> environ) de la parcelle ZD N° 229, propriété communale, afin de réaliser des travaux d'extension (bâtiment actuel en limite de propriété).

Après avoir entendu l'exposé de M. HEMON, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances et travaux, voirie, urbanisme, réunie le 20.06.2016, à l'unanimité, décide de céder environ 1 500 m<sup>2</sup> à l'association Kan ar Mor au prix de 1€ le m<sup>2</sup> (en proposant 1€ le m<sup>2</sup>, la commune souhaite favoriser la pérennisation de l'activité de ADC sur la commune, la création de 6 emplois supplémentaires, l'aide à l'emploi de personnes ayant un handicap).

Les frais d'actes (frais de géomètre, frais notariés..) seront à la charge du demandeur.

Délibération N°2016/06/04

### **ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL (ANCIENNE BOULANGERIE) : 26 RUE DE BRETAGNE**

**Rapporteur : Gilbert HEMON**

M. et Mme BERNARD, anciens boulangers, souhaitent céder leur local commercial de 25 m<sup>2</sup> à la commune au prix de 24 000 €.

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances et travaux, voirie, urbanisme réunie le 20 juin 2016, par 14 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre, décide d'acquérir le local de l'ancienne boulangerie situé 26 rue de Bretagne au prix de 24 000 € et autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte.

Délibération N°2016/06/05

## **BAIL COMMERCIAL PIZZERIA : 26 RUE DE BRETAGNE**

**Rapporteur : Gilbert HEMON**

M. GEMMATI, gérant de la pizzeria Eden (société DGP29) située 26 rue de Bretagne souhaite cesser ses fonctions. Une reprise du local est prévue par un nouveau professionnel de restauration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la résiliation du présent bail entre la commune de Guengat et la société DGP29 et autorise le Maire, ou son représentant, à signer un nouveau bail avec les futurs commerçants.

Délibération N°2016/06/06

## **LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE AU RESTAURANT SCOLAIRE**

**Rapporteur : Cathy TANGUY**

Le contrat de fourniture de repas à la cantine en liaison chaude signé avec ADC (Ateliers de Cornouaille) ZA de Kerdrein à Guengat arrive à échéance le 05.07.2016.

Une consultation est en cours afin de retenir une entreprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer le marché, suite à la consultation, avec l'entreprise la mieux-disante. Marché signé pour un an reconductible 2 fois.

Délibération N°2016/06/07

## **TARIFS COMMUNAUX : COMPLEMENT**

**Rapporteur : Cathy TANGUY**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un nouveau tarif concernant l'utilisation de la salle du restaurant scolaire pour l'organisation d'obsèques principalement. Prix proposé par la commission des finances : 80 € (1/2 journée) pour 2016.

Délibération N°2016/06/08

## **ANIMATION JEUNESSE (ESPACE JEUNES) : RENOUVELLEMENT CONVENTION**

**Rapporteur : Anne Marie POGENT**

Une convention lie, jusqu'au 30.06.2016, les communes de Plomelin, Pluguffan, Plonéis, Plogonnec, Guengat et l'Ulmir e Bro Glazik, Centre Social. Cette convention pose les objectifs et missions confiées à l'Ulmir dans le cadre de la Politique Jeunesse (projet intercommunal d'animation jeunesse en faveur des jeunes de 11 à 17 ans), précisant les modalités de travail partenarial engagées entre l'association et les communes : gestion des espaces jeunes.

En contrepartie, les communes s'engagent à contribuer au financement du projet en participant chaque année au coût annuel du poste d'animateur auquel il convient d'ajouter des frais généraux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention animation jeunesse avec l'Ulmir e Bro Glazik à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2017. Convention reconductible 4 fois soit jusqu'au 31.12.2021.

Délibération N°2016/06/09

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION**

TRAVAUX

**- Relevé topographique – Vorc'h Laë : 1 800,00 € HT**

*Marché conclu avec la société Le Bihan et associés, 33 avenue Léon Blum – 29000 QUIMPER*

**- Expertise bâtiments – Vorc'h Laë : 700,00 € HT**

*Marché conclu avec M. Pierre DOS (ingénieur ETP), 6b route de Pont L'Abbé – 29000 QUIMPER*

**- Sécurisation site – Vorc'h Laë : 150,00 € HT**

*Marché conclu avec l'entreprise Denis ROSPARS, Kerguerbé – 29180 GUENGAT*

**- Analyse amiante bâtiments – Vorc'h Laë : 350,00 € HT**

*Marché conclu avec l'entreprise Allodiagnostic, 2 rue des Charmilles – 35510 CESSON SEVIGNE*

**- Désamiantage hangar – Vorc'h Laë : 9 870,00 € HT**

*Marché conclu avec l'entreprise CO2 démolitions, route de St Albin – 29180 PLOGONNEC*

**- Raccordement au réseau eaux usées – Maison des Lapins : 3 996,20 € HT**

*Marché conclu avec l'entreprise Cuzon et associés, ZA de Ti Lipig – 29700 PLUGUFFAN*

**- Alimentation électrique – Préau Ti an Holl : 920,00 € HT**

*Marché conclu avec l'entreprise Jean Mich Elec, 24 rue de la Mairie – 29710 GOURLIZON*

**- Cadran (mise en place réceptrice électrique) – Eglise St Fiacre : 497,50 € HT**

*Marché conclu avec l'entreprise Alain MACE, 2b route des Croix– 22800 PLAINE HAUTE*

## EQUIPEMENTS / FOURNITURES

- **Panneau de signalisation extérieure (complément accessibilité bâtiments) – mairie : 274,49 € HT**

*Marché conclu avec l'entreprise Le Bars Publicité, ZA de Bréhuel – 29100 DOUARNENEZ*

- **Matériel pôle enfance (laveuse de sol) : 939,82 € HT**

*Marché conclu avec la société PLG, 440 route de Rosporden - 29334 QUIMPER Cedex*

- **Drapeau anciens combattants (mairie) : 675,36 € HT**

*Marché conclu avec la Société SEDI, 35 chemin de St Genies - 30700 UZES*

- **Logiciel élections (mairie) : 365,00 € HT**

*Marché conclu avec la société JVS Mairistem, 7 espace Raymond Aron - 51013 CHALON EN CHAMPAGNE Cedex*

## QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition de matériel informatique (numérique)

La directrice de l'école de Guengat sollicite la commune pour l'achat de 2 tableaux interactifs (vidéoprojecteur compris) afin d'équiper les deux nouvelles classes (CE/CM) et pour l'achat de 4 tableaux blancs (2 simples et 2 triptyques) + 4 vidéoprojecteurs pour équiper les 4 autres classes (primaire+maternelle).

L'ensemble est estimé à 8 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre, décide d'acquérir le matériel informatique désignés ci-dessus d'un montant de 8 000,00 € HT environ.

- Remplacement du pont de Kermoal : attribution de marché Maîtrise d'Oeuvre

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué à SERVICAD INGENIEURS CONSEIL de Queven.

- Vorc'h Laë

Jean-Yves STANQUIC rend compte au CM de l'état d'avancement des travaux : démolition des deux bâtisses en pierre (longères) afin de mettre fin au péril (arrêté du Maire en date du 15 mars 2016).

- Médiathèque

Le CM donne un avis favorable à la modification de l'implantation de la future médiathèque, initialement prévue près de la Mairie : la future médiathèque communautaire sera implantée sur le terrain viabilisé situé face à l'école d'une superficie de 736 m<sup>2</sup> (terrain à proximité de l'école, du pôle enfance, places de stationnement déjà existantes, accès PMR, secteur aménagé et sécurisé : zone 30...).

- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère

Les conseillers municipaux sont invités à participer à la prochaine rencontre prévue en mairie avec Mme MAGADOU, architecte du CAUE, sur le projet de revitalisation du centre bourg et plus particulièrement du futur aménagement du site de Vorc'h Laë.

A Guengat, le 28 juin 2016

Yves LE GUELAFF, Maire